



Séance du 29 avril 2026

**MAIRIE de SAINT-CANNAT**  
 13760

Effectif du Conseil municipal :

En exercice : 29	Présents : 23	Représentés : 6	Non représentés : 0
------------------	---------------	-----------------	---------------------

N°2026-033	Adoption du compte financier unique 2025 de la régie de vente de caveaux	Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture le : <b>21 MAI 2026</b> Publication sur le site internet municipal le : <b>21 MAI 2026</b>
------------	--	--

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le dix-sept avril deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Joël LEVI-VALENSI, Maire

**PRESENTS** : J. LEVI-VALENSI, D. CAMHI, G. SORBA, D. BARBIER, M. CUTILLO, M. GUILLET, D. JARNIGON, P. VIDALOU, A. RUBIOLO, O. MORBELLI, W. PATERNA, N. TRONC, B. RIPOLL, V. BAUME, R. MOUNY, A. CHIABRANDO, S. ROCHEZ, M. RIBES, C. MARIE, A. DESLANDES, O. ILLOUZE, M.L. VOLAND, R. PEYROL.

**EXCUSES** : S. BOULINGUEZ représentée par D. BARBIER, L. MOREL représentée par A. RUBIOLO, S. BOURAS représentée par G. SORBA, N. FRATE représentée par D. CAMHI, S. MENEUT représentée par C. MARIE, J-M. ARNAUD représenté par M. CUTILLO.

Secrétaire de séance : A. CHIABRANDO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2012-1246 en date du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération n°2025-037 en date du 9 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 de la Régie de vente de caveaux,

Considérant le Conseil d'administration de la Régie de vente de caveaux en date du 21 avril 2026, ayant donné un avis favorable à l'unanimité au CFU 2025 de la Régie de vente de caveaux,

Considérant la Commission des finances en date du 15 avril 2026,

Considérant que la note synthétique de présentation des budgets 2026 inclut des éléments relatifs au budget de la Régie de vente de caveaux,

Considérant que M. le Maire a cédé la Présidence de l'assemblée à Mme D. CAMHI, 1<sup>ère</sup> Adjointe, pour le vote de la délibération et qu'il est sorti de la salle.

Vu les décisions modificatives prises lors des assemblées suivantes :

DECISIONS MODIFICATIVES	DATE	Délibération N°
/	/	/

Le Compte Financier Unique (CFU) est le document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il remplace le compte de gestion qui était tenu par le Trésorier et le compte administratif qui était tenu par le Maire.

Pièce jointe :

- Comptes financier unique 2025

Il est précisé qu'il ne reste à vendre que 3 grands caveaux et 9 petits, ce qui nécessitera prochainement l'achat d'une nouvelle batterie de caveaux.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE :**

- D'adopter le Compte financier unique de la Régie de vente de caveaux 2025, tenu conjointement par le Maire et par le Trésorier municipal, présenté dans la maquette budgétaire jointe.

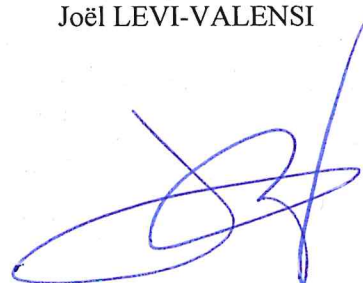
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,  
Alexis CHIABRANDO



Le Maire,  
Joël LEVI-VALENSI



## Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

### Acte à classer



Imprimer



Imprimer l'acte avec le tampon AR



Envoyer

2026-033

1

En préparation

2

En attente retour  
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2026-05-21T10-30-47.02 ( MI269905884 )

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20260429-2026-033-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Adoption du compte financier unique 2025 de la Régie de vente de caveaux

Date de décision : 29/04/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2026-033 Adoption du Compte financier unique 2025 de la Régie de vente de caveaux.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes : [CFU\\_21130091800086\\_2025](#) Type PJ : 21\_DA - Décision arrêtant le projet  
[Caveaux D\\_VDEF\\_VentesCav.XML](#)

Annuler

Classer

Préparé  
Transmis  
Accusé de réception

Date 21/05/26 à 10:30  
Date 21/05/26 à 10:30  
Date 21/05/26 à 10:37

Par [ELSENHEIMER Sophie](#)  
Par [ELSENHEIMER Sophie](#)